

Pourquoi les retraités sont surimposés en France

Selon Capital, les retraités sont davantage imposés que les salariés. En effet, leurs revenus sont soumis à l'impôt avant déduction forfaitaire. Explications.

Un retraité percevant plus de 38 000 euros par an est plus imposé qu'un salarié

Toutes les personnes résidant en France sont soumises à l'impôt sur le revenu. Et, ce, qu'elles soient salariées ou retraitées, la règle s'applique de la même façon. Mais selon une enquête réalisée par le magazine Capital, les retraités seraient davantage imposés que les autres. En effet, selon leurs chiffres un retraité qui perçoit une pension supérieure à 38 120 euros par an est plus ponctionné qu'un employé.

La raison est simple : les retraités sont davantage imposés que les salariés car leurs revenus sont soumis à l'impôt avant déduction forfaitaire, à la différence des salaires. Au final, les retraités paient donc plus d'impôts que d'autres catégories de la population française. Et une fois de plus, l'absence de déduction forfaitaire pénalise les plus modestes, notamment ceux qui sont soumis à une imposition commune lorsque que chacun perçoit une pension de retraite.

Réforme des retraites : vers un bonus-malus ?

Dans le détail, Capital prend l'exemple d'une retraité percevant 50 000 euros de pension : elle paiera 8 058 euros d'impôt, contre 7 702 euros pour un salarié ayant le même niveau de rémunération. Soit 356 euros de plus.

Une réforme des retraites semble plus que jamais indispensable en France. Pour rappel, elle est à l'étude. Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la réforme des retraites, a ainsi déjà proposé une mise en place d'un bonus-malus, sans changer l'âge de départ à la retraite, 62 ans, promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Dans les faits, les futurs retraités qui partiraient après 62 ans profiteraient d'une surcote de leur pension.

En outre, Stanislas Guérini, patron de La République en Marche, a révélé différentes propositions de son parti, notamment à destination des retraités. Il propose d'indexer à nouveau le niveau des pensions les plus modestes sur l'inflation. Le gouvernement avait limité la hausse à 0,3% pour 2019, bien en dessous de la hausse des prix.